

Stéphanie FOURNIER et Elizabeth LAMOUREUX

Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines

300-301-RE

Groupe 8

L'AUTISME AU QUÉBEC - UNE NOUVELLE APPROCHE SOCIALE

Travail présenté à

M. Louis-Philippe VÉRONNEAU

Département des sciences humaines

Collège Lionel-Groulx

Le 28 avril 2021

Table des matières

Introduction.....	1
1. Le trouble du spectre de l'autisme.....	3
2. Les préjugés du TSA.....	6
3. La juridiction du TSA au Québec.....	8
4. La vie d'une personne ayant un TSA.....	10
4.1 Les ressources pour les parents.....	10
4.2 Service offert à l'enfant - l'École À Pas de Géant.....	11
4.3 La période de l'adolescence à l'âge adulte.....	12
4.4 Perspective d'emploi.....	14
4.5 Au sein de la province québécoise.....	15
4.6 Au Canada et ailleurs dans le monde.....	16
Conclusion.....	18
Médiagraphie.....	19

Introduction

Durant la deuxième moitié du 20^e siècle, de nombreux changements s'opèrent dans la société québécoise en ce qui a trait à la prise en charge des personnes handicapées et présentant des troubles psychiatriques. En effet, deux phases de désinstitutionalisation se produisent à compter des années 1960. La première, se basant sur le rapport Bédard, vise une réforme de l'organisation des asiles psychiatriques¹. À cet effet, la Commission d'enquête mandatée à ce projet propose d'évacuer les patients hébergés dans les asiles pour diverses raisons mentionnées dans le rapport Bédard, soit pour « des motifs humanitaires, des motifs thérapeutiques, des motifs économiques et enfin, la croyance des psychiatres en la curabilité de plusieurs types de maladie mentale.² » L'envoi de patients vers des foyers d'accueil ou leur milieu familial correspondait à l'époque d'un moyen permettant de soulager le fardeau économique que ces gens représentaient pour le gouvernement. Suite à ces recommandations, c'est à la communauté que revenait la responsabilité de prendre en charge ces personnes présentant un trouble mental. En ce sens, de nombreuses mesures furent instaurées (régionalisation des services, création de cliniques externes, facilitation de l'insertion sociale) afin d'aller chercher la participation de la communauté, permettant ainsi au gouvernement québécois de se délaisser de cette responsabilité³.

La deuxième phase de désinstitutionalisation se déroula durant les années 1970 à 1990. La Commission d'enquête Castonguay-Nepveu proposa à la suite de ses recherches qu'une réforme beaucoup plus large devait s'opérer par rapport à celle avancée par le rapport Bédard⁴. En effet, il s'agissait du système de santé dans son entièreté qui était visé dans ce nouveau rapport et non seulement les asiles psychiatriques. Cette commission intégra entre autres la mise en place de bureaucrates à la tête du système de santé, visant à diriger ce dernier dans une optique davantage administrative et rationnelle qu'auparavant. La santé dans son ensemble (incluant les troubles mentaux) fut alors perçue comme une responsabilité que l'État détenait envers l'ensemble de la population québécoise. Pour ainsi

¹ QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Défis de la reconfiguration des services de santé mentale – Pour une réponse efficace et efficiente aux besoins des personnes atteintes de troubles mentaux graves*, Annexe 1, Gouvernement du Québec, 1999, p. 121.

² *Ibid.*, p.121.

³ *Ibid.*, p.121.

⁴ *Ibid.*, p.122.

dire, tous les domaines spécifiques constituant le secteur de la santé (santé mentale, réadaptation physique, maladies cardiovasculaires et autres) se retrouvaient à être tous administrés par les mêmes bureaucrates ne possédant pas nécessairement de bagages dans le monde de la santé. De plus, la crise économique présente durant les années 1980 amena de fortes pressions économiques auprès du gouvernement qui entama de nombreuses coupures dans le secteur de la santé. Les services psychiatriques furent grandement affectés avec la réduction du nombre de lits disponibles. Ainsi, les patients ayant des troubles mentaux n'étaient plus hospitalisés pendant de longues durées. À l'inverse, ceux-ci séjournèrent pendant de courtes périodes dans les hôpitaux spécialisés, ce qui réduisit la qualité des soins et le potentiel de rémission des patients.

Afin de remédier à cette situation imposée à l'ensemble des usagers du système de santé et plus particulièrement aux personnes atteintes d'un trouble de la santé mentale, un mouvement communautaire prit ampleur pour soutenir les patients délaissés par le gouvernement durant les années 1970. « Ces groupes communautaires partagent une philosophie qui vise la réinsertion sociale des psychiatisés à partir du développement de l'autonomie des individus et du contrôle des moyens de soutien par les personnes elles-mêmes [...] »⁵. Ce portrait de la situation des personnes souffrant de troubles mentaux dans la deuxième moitié du 20^e siècle soulève beaucoup de questionnement. À cet effet, il serait pertinent de se pencher plus en profondeur sur le trouble du spectre de l'autisme. Quelle serait donc la place des personnes autistes dans la société québécoise du 21^e siècle?

Pour répondre à cette question, une définition de ce à quoi correspond le trouble du spectre de l'autisme (TSA) sera d'abord présentée avec les préjugés qui l'accompagnent. Ensuite, l'aspect juridique entourant ce trouble sera abordé avec les mesures gouvernementales mises à la disposition des personnes autistes au Québec. Finalement, les premières étapes de vie d'une personne autiste seront aussi abordées, allant de l'enfance jusqu'au début de l'âge adulte.

⁵ *Ibid.*, p.131.

1. Le trouble du spectre de l'autisme

Le trouble du spectre de l'autisme est un trouble neurodéveloppemental. Ce trouble est une combinaison des trois anciens troubles du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux de l'Association Américaine de Psychiatrie 4* (DSM 4): le trouble autiste, le syndrome d'Asperger et le trouble envahissant du développement non spécifié⁶. L'autisme est présent dès la naissance et perdurera toute la vie de l'individu. Il n'y a pas de traitement pour le TSA sauf pour certains symptômes que ce trouble peut apporter comme l'épilepsie qui affecte une personne autiste sur cinq⁷.

Le TSA affecte tous les aspects de la vie d'une personne autiste et est une partie centrale de leur personnalité. Leur système neurologique diffère des personnes dites neurotypiques et affecte leur façon de penser, d'interagir avec les autres et de fonctionner. Ils ont leur propre façon de voir le monde et de réfléchir⁸. Par exemple, ils s'attardent plus sur les détails que les personnes neurotypiques. Ces caractéristiques des autistes peuvent tant être des forces que des lacunes. Selon la Fédération québécoise de l'Autisme (FQA), « [l]e trouble du spectre de l'autisme se caractérise par des difficultés importantes dans deux domaines : la communication et les interactions sociales et les comportements, activités et intérêts restreints ou répétitifs.⁹ » En effet, les symptômes courants sont : difficulté à regarder les gens dans les yeux, difficulté à entretenir une conversation, hypersensibilité à des stimulus (par exemple à une texture spécifique), besoin de routine pour fonctionner, intérêts spécifiques, difficulté à comprendre le langage non verbal des autres, voient les détails plus que la vue d'ensemble dans une situation, difficulté à se concentrer dans une conversation et bien plus¹⁰. Tout autiste est unique. Aucune personne autiste n'a tous les mêmes symptômes qu'une autre. En effet, les experts expliquent qu'il y a autant de formes

⁶ F. DIALLO et autres. « Estimation de la prévalence et du taux d'incidence du trouble du spectre de l'autisme Comparaison interprovinciale », *Santé mentale au Québec*, 2018, interprovinciale. Santé mentale au Québec, <https://doi.org/10.7202/1058610ar> (Consulté le 22 avril 2021).

⁷ INSERM. *Autisme*, 2018, <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/autisme> (Consulté le 22 avril 2021).

⁸ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME. « Qu'est-ce que l'autisme? », *L'autisme*, septembre 2020, <https://www.autisme.qc.ca/la-boite-a-outils/sante-et-interventions-specialisees.html> (Consulté le 22 avril 2021).

⁹ *Ibid.*

¹⁰ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME, *op. cit.*

d'autisme qu'il y a d'autistes. Comme l'explique la FQA : « [l]autisme est une condition qui peut varier grandement d'une personne à une autre, chacune présentant une combinaison unique de signes et de symptômes. Le degré d'atteinte est différent selon l'âge, les caractéristiques cognitives et comportementales et la présence de conditions associées¹¹ ». Ainsi, certaines personnes sont non-verbales et d'autres peuvent communiquer sans problème. La déficience intellectuelle qui est souvent vue comme un élément central du TSA n'affecte en fait que 31% des autistes¹². Enfin, il est difficile d'expliquer l'autisme en son ensemble tellement il est vaste et différent pour chacun.

L'autisme est visible très rapidement. En effet, chez les enfants en bas âge, on remarque rapidement leur comportement différent¹³. Ceux-ci semblent moins intéressés par le monde qui les entoure, cherchent peu à communiquer avec les autres, ne semblent pas réagir aux sons et n'imitent pas les adultes autour d'eux comme les enfants neurotypiques. La plupart des enfants sont diagnostiqués avant l'âge de 3 ans¹⁴.

Au Canada, l'autisme touche environ 1,0% de la population si l'on compte dans cette prévalence les enfants et les adultes¹⁵. Chez les enfants seulement, la prévalence actuelle du TSA est de 1,5%¹⁶. Il y a eu une augmentation des cas dans les dernières années. Selon une étude de 2018 : « [l]'augmentation croissante peut s'expliquer, en partie, par une meilleure distinction du diagnostic, une meilleure sensibilisation de la population et des professionnels à la problématique du TSA, ainsi qu'à de meilleures approches de détection et de services.¹⁷ »

L'autisme est plus prévalu chez les garçons. En effet, pour chaque fille autiste, il y a quatre garçons autistes¹⁸. Cette différence peut être expliquée par le fait que la grande majorité des recherches sur l'autisme ont été faites sur des garçons¹⁹. Alors, les résultats de recherche sont biaisés. Ainsi, les symptômes et les comportements associés à l'autisme ne

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ INSERM, *op. cit.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME, *op. cit.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ F. DIALLO et autres, *op. cit.*

¹⁸ CLINIQUE MULTISENS. *Le trouble du spectre de l'autisme chez les filles*, 27 août 2019, <https://cliniquemultisens.com/le-trouble-du-spectre-de-lautisme-chez-les-filles/> (Consulté le 22 avril 2021).

¹⁹ *Ibid.*

sont pas toujours présents chez les filles. Les filles autistes sont beaucoup moins agressives que les garçons autistes et font moins de crises²⁰. De plus, les filles sont aussi meilleures à « masquer » leurs symptômes. C'est un comportement que l'on retrouve chez la plupart d'entre elles. Il s'agit de l'habileté de masquer ses difficultés sociales en copiant les actions des autres et en imitant leurs expressions faciales²¹. Les filles autistes apprennent très tôt dans leur socialisation comment agir comme les autres en masquant leur personnalité et en jouant un personnage. Alors, leurs parents ne voyant pas de comportements souvent associés à l'autisme ne vont pas consulter un psychiatre avant l'adolescence. Ainsi, elles sont sous-diagnostiquées.

La prévalence diffère aussi de province en province. En effet, cela dépend toujours du taux de sensibilisation et du nombre de médecins spécialistes dans la province.²² Le Québec et l'Ontario ont tous deux eu une grande hausse de la prévalence de l'autisme dans les dernières années. Encore aujourd'hui, les chiffres augmentent grâce à toutes les recherches que les experts font sur le sujet²³.

Contrairement aux personnes souffrant de maladie mentale comme le trouble obsessionnel compulsif ou le trouble de l'anxiété généralisée, les autistes préfèrent être référés par leur identité avant leur personne. Ainsi, il préfère être appelé des « autistes » ou des « personnes autistes » et non des « personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme ». 88% des autistes préfèrent ce langage²⁴. Ceux-ci expliquent que c'est parce que leur autisme est une partie intégrante d'eux et qu'ils ont toujours été autistes. Ainsi, pour eux, leur autisme est plus qu'un accessoire à leur vie²⁵.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² F. DIALLO et autres, *op. cit.*

²³ *Ibid.*

²⁴ ORGANIZATION FOR AUTISM RESEARCH. *1,000 PEOPLE SURVEYED, SURVEY SAYS...*, 30 septembre 2020, <https://researchautism.org/1000-people-surveyed-survey-says/> (Consulté le 22 avril 2021).

²⁵ ORGANIZATION FOR AUTISM RESEARCH, *op. cit.*

2. Les préjugés du TSA

Beaucoup de mythes entourent le trouble du spectre de l'autisme. Ceux-ci sont très dommageables pour les personnes autistes et augmentent leur stigmatisation dans notre société. Il sera question ici de défaire ces mythes et d'expliquer que l'autisme est différent pour tous. Connaître une personne autiste ne veut pas dire que l'on connaît toute personne autiste.

Premièrement, un des mythes les plus connus sur l'autisme est le fait que les autistes sont tous des génies et qu'ils ont tous une habileté extraordinaire. On dit qu'ils sont tous des prodiges. C'est faux. Au contraire, 31% des autistes ont une déficience intellectuelle et seulement 3% des autistes ont une intelligence dite en haut de la moyenne²⁶. Peu d'entre eux sont réellement des prodiges, mais une des caractéristiques de l'autisme est les intérêts restrictifs. Ce sont des intérêts qui prennent une place importante dans leur vie et qui se différencient d'une passion par leur intensité. Ils veulent tout savoir sur le sujet et peuvent passer des heures à en parler. Cette caractéristique de l'autisme est une de leur force, mais elle n'équivaut pas aux habiletés extraordinaires que la population croit qu'ils ont²⁷.

Deuxièmement, on entend souvent que les autistes n'ont pas d'empathie et ne peuvent ressentir de la compassion pour les autres. C'est faux. Ils ont de l'empathie, ils ont juste de la difficulté à la démontrer. Dans une conversation, ils ont souvent de la difficulté à montrer leurs émotions et à déceler l'émotion de leur interlocuteur, c'est pourquoi ils vont parfois rire dans une situation inappropriée ou ne pas sembler être intéressés par les propos d'une autre personne²⁸. Ils ont juste de la difficulté à comprendre le langage non-verbal des autres et à lire entre les lignes. Ils sont des personnes émotives.

Troisièmement, la société semble souvent croire qu'il ne faut pas les approcher, car ils ne tolèrent pas les situations sociales. C'est faux pour la plupart des autistes. Bien que

²⁶ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME, *op. cit.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

plusieurs d'entre eux ont de la difficulté à interagir avec les autres, ils sont aussi sociaux que les personnes neurotypiques²⁹. Ils peuvent créer des liens forts avec des amis.

Quatrièmement, il y a ce mythe que les autistes ne peuvent pas faire telle ou telle chose comme aller à l'université ou vivre seul, mais l'autisme est différent pour chaque personne autiste³⁰. Certains d'entre eux ont besoin de plus de support que d'autres et c'est à eux de mettre leur limite. Ils savent leurs forces et leurs faiblesses. Ils savent ce qu'ils sont capables de faire. Les limiter pour les protéger ne fait que leur enlever des opportunités³¹. Ce qu'il faut faire c'est de leur rendre le monde accessible et ne pas les discriminer à cause de leur trouble.

Beaucoup de personnes autistes se font rejeter par la société à cause de ces mythes qui entourent l'autisme. Ils vivent de la stigmatisation. Selon une étude de 2016 par la Revue francophone de la déficience intellectuelle, « [l]a stigmatisation envers ces personnes peut prendre différentes formes, telles que la discrimination, l'abus, voire même la surprotection qui limite les opportunités sociales³² ». Les employeurs questionnent leur intelligence et leur capacité d'interagir avec les autres alors ils ne les emploient pas³³. Ils sont souvent victimes d'intimidation à l'école, car ils sont différents des autres élèves et ne réagissent pas de la même façon³⁴. Les autistes sont plus souvent les victimes que les agresseurs.

Cette stigmatisation peut les mener à s'auto-stigmatiser et à croire qu'ils sont incapables de vivre en société et à se retirer de leurs relations sociales. Ils peuvent croire qu'ils ne peuvent qu'être qu'avec d'autres personnes autistes, car ils sont « anormaux »³⁵. Les autistes ressentent souvent de la colère face à leur stigmatisation et ne savent pas

²⁹ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME, *op. cit.*

³⁰ Marie, ARSENAULT, Georgette GOUPIL et Nathalie POIRIER. « Perceptions de la transition vers la vie adulte d'adolescents et de jeunes adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme », *Revue de psychoéducation*, 2016, <https://doi.org/10.7202/1039156ar> (Consulté le 16 avril 2021).

³¹ Line, LEBLANC, Marie ROBERT et Thierry BOYER. « L'expérience de la stigmatisation du point de vue des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de l'autisme : comprendre la présence ou non de l'auto-stigmatisation », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 2016, <https://doi.org/10.7202/1039016ar> (Consulté le 23 avril 2021).

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

comment s'en défaire. Ils doivent travailler fort pour surpasser les préjugés de leur entourage pour devenir ce qu'ils veulent. Le regard des autres pèse sur eux³⁶.

3. La juridiction du TSA au Québec

Comme mentionné précédemment, le gouvernement québécois prenait autrefois en charge le domaine de la santé jusque dans les années 1960. Suite à la crise économique des années 1970-1980, l'État diminua énormément les subventions liées aux programmes sociaux³⁷. La situation des Centre locaux de services communautaires (CLSC) en sera la preuve avec le manque de ressources flagrant suite aux coupures budgétaires causées par la mise en place de bureaucrates à la tête du système de santé³⁸. Ne laissant pas la population québécoise totalement à elle-même, l'État adopta une loi en 1978 en lien avec les personnes handicapées, incluant par le fait même les personnes autistes. Cette « [l]oi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale³⁹ » fut revue en 2004.

Cette dernière est composée de trois constats principaux. Premièrement, tout individu québécois se doit de s'impliquer dans l'insertion de personnes handicapées. Qu'il s'agisse au niveau scolaire, professionnel ou social, leur participation dans la communauté est fortement encouragée. Ainsi, les personnes handicapées (incluant les personnes autistes) se doivent d'être considérées comme étant égales aux autres citoyens. Les villes, l'État et les organisations tant publiques que privées sont aussi appelés à inclure davantage ces personnes, que ce soit par des activités communautaires, des mesures d'insertion ou autres. Deuxièmement, « des responsabilités importantes [...] en ce qui concerne les personnes

³⁶ Line, LEBLANC, Marie ROBERT et Thierry BOYER, *op. cit.*

³⁷ Sébastien, FILION LECLERC. « Crise pétrolière », cours *Histoire du temps présent : le XXe siècle*, Collège Lionel-Groulx, session Hiver 2021.

³⁸ Anne, PLOURDE. « Santé et capitalisme : ce que nous apprend le cas des CLSC », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, Automne 2014, n° 12, p. 129-130.

³⁹ QUÉBEC, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, « Loi assurant l'exercice des droits et des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale », Gouvernement du Québec, 2019, <https://www.ophq.gouv.qc.ca/loi-et-politiques/loi-assurant-l'exercice-des-droits-des-personnes-handicapees.html> (Consulté le 7 avril).

handicapées et leur famille⁴⁰ » doivent être envisagées et entreprises. En ce sens, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* propose la production de plans annuels afin d'encadrer ces citoyens aux besoins spécifiques (transport, accessibilité des services, etc.). Troisièmement, un Office sera présent auprès du gouvernement québécois afin de conseiller ce dernier quant aux nécessités ou besoins des personnes handicapées et de leur famille. L'Office est donc un pont entre le gouvernement et la population visée par cette loi, malgré les fonctions plus ou moins définies lui étant attribuées.

Encore à ce jour, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) continue de remplir son rôle de conseiller auprès du gouvernement. « Lorsqu'ils élaborent des lois, des règlements ou des mesures prévues par ceux-ci, les ministères et organismes publics doivent considérer leurs impacts éventuels sur les personnes handicapées.⁴¹ » Ainsi, l'Office a le devoir d'arrêter un projet de loi en période d'étude si jamais des conséquences pouvaient affecter les personnes handicapées. Il est important de rappeler que les autistes font partie des personnes présentant un handicap.

En 1980, palliant les coupures budgétaires des services hospitaliers, la Régie des rentes du Québec intégra un nouveau programme d'aide financière aux familles ayant un enfant handicapé⁴². Une allocation de 200\$ par mois pour chaque enfant permet ainsi de subvenir à la scolarité, aux soins de santé et autres besoins de l'enfant, et ce, sans tenir compte du type d'handicap de ce dernier (pour autant que le handicap modifie grandement la qualité de vie de l'enfant)⁴³. Cette pratique s'inscrit d'ailleurs directement dans le retour des pratiques libérales observées à cette époque⁴⁴. Cette mesure plus directe vise spécialement les familles dans le besoin, permettant au gouvernement de limiter les

⁴⁰ QUÉBEC, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, *op. cit.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² QUÉBEC, FAMILLE QUÉBEC. « Historique de la politique familiale au Québec », *Politique familiale*, Gouvernement du Québec, 25 avril 2019, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/politique-familiale/historique/annees-1980/Pages/index.aspx> (Consulté le 7 avril 2021).

⁴³ QUÉBEC, RETRAITE QUÉBEC, « Le supplément pour enfant handicapé », *La mesure de l'Allocation familiale*, Gouvernement du Québec, 2021, https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/supplement/Pages/supplement.aspx (Consulté le 7 avril 2021).

⁴⁴ S. FILION LECLERC, *op. cit.*

dépenses dans le système de santé. De cette manière, les familles ont la responsabilité d'aller consulter elles-mêmes des spécialistes (la plupart du temps privés⁴⁵) où les coûts peuvent être plus importants qu'ils ne l'étaient dans le secteur public. Cette allocation provenant du gouvernement québécois reste disponible encore aujourd'hui sous le nom de « supplément pour enfant handicapé⁴⁶ ».

4. La vie d'une personne ayant un TSA

4.1 Les ressources pour les parents

Avant de parler des ressources pour les personnes autistes, il est intéressant de considérer que les parents d'enfants autistes ont aussi besoin de leurs propres ressources. En effet, puisque l'autisme est souvent diagnostiqué avant l'âge de 3 ans, c'est aux parents de prendre en charge les difficultés de leur enfant autiste⁴⁷. Malheureusement, encore aujourd'hui, les conséquences de ce diagnostic sont nombreuses. Les services adaptés et les outils spécialisés coûtent beaucoup d'argent et augmentent les dettes de plusieurs parents. C'est encore pire chez les familles monoparentales qui n'ont qu'un salaire pour répondre à leurs besoins⁴⁸. La stigmatisation entourant l'autisme peut aussi détruire les relations sociales des parents, car leur entourage ne comprend pas leur situation et l'autisme de l'enfant⁴⁹. Enfin, les difficultés que peuvent rencontrer les parents peuvent mener à des épisodes dépressifs importants⁵⁰.

C'est pourquoi il est essentiel que des organismes viennent aider les parents et leur donner des trucs pour aider leur enfant. Seulement, il n'y a pas assez de ces organismes pour aider tous les parents⁵¹. Ces ressources sont très importantes, car comme l'explique Carole Sénéchal et Catherine des Rivières-Pigeon : « [I]es diverses interventions visant les

⁴⁵ QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *op. cit.*, p. 176.

⁴⁶ QUÉBEC, RETRAITE QUÉBEC, *op. cit.*

⁴⁷ Carole, SÉNÉCHAL et Catherine des RIVIÈRES-PIGEON. « Impact de l'autisme sur la vie des parents », *Santé mentale au Québec*, 2009, <https://doi.org/10.7202/029772ar> (Consulté le 22 avril 2021).

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Carole, SÉNÉCHAL et Catherine des RIVIÈRES-PIGEON, *op. cit.*

parents d'enfants autistes se révèlent d'autant plus utiles pour réduire le stress et l'anxiété qu'elles leur proposent des stratégies concrètes à l'égard des tâches éducatives et des interactions quotidiennes avec leur enfant.⁵² » Pour aider les enfants autistes, il faut que leurs parents sachent comment agir et comment bien les aider.

4.2 Service offert à l'enfant - l'École À Pas de Géant

Les besoins des personnes autistes varient grandement considérant l'étendue du spectre sur lequel elles peuvent se situer. Certains individus demanderont davantage d'encadrement et de soutien alors que d'autres seront plus autonomes. Dans le cadre de cette section, l'École À Pas de Géant, ouverte depuis 1980 à Montréal, sera abordée plus particulièrement considérant les services adaptés et spécialisés offerts pour les enfants autistes⁵³. Les élèves y étant admis sont âgés entre 4 et 21 ans et ceux-ci suivent un programme d'éducation supervisé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. De plus, l'école offre son enseignement autant en anglais qu'en français pour satisfaire les besoins de la population locale.

Par ailleurs, l'école détient une capacité plus limitée que la majorité des autres écoles destinées aux neurotypiques (les neurotypiques sont désignés comme étant des personnes sans trouble mental⁵⁴), soit une capacité de 90 élèves au total par année. Cette réduction du nombre d'élèves admis permet un encadrement plus serré et davantage spécialisé à chacun des jeunes. Différents services adaptés sont offerts, notamment des services d'orthophonie, d'ergothérapie, de gestion du comportement et de musicothérapie. L'École À Pas de Géant met aussi à la disposition de la communauté des programmes de sensibilisation afin d'aider la population à mieux intégrer les personnes se situant sur le

⁵² *Ibid.*

⁵³ À PAS DE GÉANT. « À propos », *Notre école*, 2020, <https://giantstepsmontreal.com/fr/notre-ecole/a-propos/> (Consulté le 17 mars 2021).

⁵⁴ Pénélope, MCQUADE. « Ces entreprises qui n'ont pas peur d'employer des personnes autistes », *Pénélope*, Société Radio-Canada, Montréal, Radio, première chaîne, le 11 septembre 2019 (2019), 23 min.

spectre de l'autisme, que ce soit dans des arénas, des musées, des théâtres ou pour des chauffeurs d'autobus, des premiers répondants et autres⁵⁵.

Pour les élèves plus vieux, un programme d'intégration sociale et professionnelle est disponible, facilitant ainsi leur insertion dans la société. Plusieurs associations avec diverses compagnies et organisations telles que Les Compagnies Loblaws limitée et le Centre d'éducation des adultes Wagar viennent soutenir cette insertion sociale en proposant des services variés pour les personnes autistes (reproduction de situations typiques dans le milieu de travail notamment)⁵⁶. Ce partenariat entre les milieux éducatif et professionnel permet une transition plus aisée pour les jeunes adultes voulant intégrer le monde du travail en leur fournissant les outils nécessaires pour leur cheminement professionnel (par exemple : comment passer une entrevue, comment interagir avec la clientèle, etc.).

Ce type d'institution scolaire très spécialisé et unique en son genre ne se retrouve pas dans l'ensemble du Québec comme il serait le cas pour les écoles destinées aux neurotypiques. Certaines écoles dispersées dans la province offrent des services similaires à l'École À Pas de Géants (par exemple : places limitées pour un encadrement plus adapté, service d'ergothérapie et autres) telles que l'École des Érables à Deux-Montagnes⁵⁷ et l'école de l'Envol à Québec⁵⁸ permettant ainsi de desservir autant que possible les populations locales.

4.3 La période de l'adolescence à l'âge adulte

La période de transition entre l'adolescence et l'âge adulte est très difficile pour les autistes. C'est une période où ils perdent plusieurs de leurs filets de sécurité. Plusieurs

⁵⁵ À PAS DE GÉANT, *op. cit.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES MILLE-ÎLES. « À propos de nous », École des Érables, 2021, <https://erables.cssmi.qc.ca/parents/> (Consulté le 27 avril 2021).

⁵⁸ COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES SEIGNEURIES. « Cadre d'organisation de l'offre de service de l'école de l'Envol », école de l'Envol, https://envol.csdps.qc.ca/fileadmin/user_upload/Sites_ecoles/Envol/Divers/Cadre_organisationnel.pdf (Consulté le 27 avril 2021).

éléments importants leur permettant de se sentir à l'aise dans leur vie disparaissent⁵⁹. Par exemple, au niveau scolaire, ils sortent du secondaire et perdent la routine qu'ils avaient mise en place. De plus, la fin du secondaire amène la perte de certaines relations importantes. Ils perdent leur cercle d'amis et doivent se créer des nouvelles relations ce qui est très difficile pour la plupart d'entre eux⁶⁰. Dans les dernières années, de plus en plus de jeunes adultes autistes ont pris la décision de continuer leurs études malgré tous les défis que cela apporte. Pourtant, aujourd'hui, il n'y a encore que 30% des adolescents autistes qui feront des études collégiales ou universitaires, contrairement aux adolescents neurotypiques, qui fréquentent en plus grand nombre ces établissements. Heureusement, plusieurs nouvelles ressources sont maintenant disponibles pour les aider à poursuivre leur étude.

De plus, c'est à ce moment-là que la plupart des jeunes adultes se trouvent un emploi. Pour les aider dans ce processus, les jeunes adultes autistes peuvent faire appel à des organismes à but non lucratif⁶¹. Certaines écoles spécialisées peuvent aussi leur offrir de l'aide en leur enseignant les principes de base de l'économie pour augmenter leur autonomie. Justement, la plupart d'entre eux veulent vivre indépendamment de leurs parents à cet âge, mais seulement 50% d'entre eux déménageront de leur domicile familial⁶².

Enfin, selon une étude faite sur les jeunes hommes autistes, le plus important dans cette période est la préparation. Il faut que le jeune autiste ait de l'aide, des conseils et des ressources stables pour que cette transition se passe bien⁶³. Il faut qu'on lui donne des trucs pour réussir et que les services soient adaptés à ces besoins. Ainsi, recevoir de l'aide financière ou plus de temps pour faire leur examen au cégep sont deux manières de les aider à surmonter les défis de l'âge adulte⁶⁴. Sans aide, ils peuvent tomber dans une dépression ou développer des problèmes importants de santé mentale.

⁵⁹ Marie, ARSENAULT, Georgette GOUPIL et Nathalie POIRIER, *op. cit.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

En effet, près de 50% des autistes sans déficience intellectuelle ont un trouble de l'humeur ou des épisodes dépressifs fréquents⁶⁵. De plus, comme l'expliquent les auteurs de l'étude sur le taux de suicide chez les jeunes autistes : « [I]es jeunes patients psychiatriques représentent alors une population “à risque” de victimisation. L'exclusion par les pairs pourrait à l'inverse aggraver un état anxieux ou un état dépressif, et diminuer l'estime de soi.⁶⁶ » Leur stigmatisation augmente leur chance de souffrir de problème de santé mentale. En effet, les troubles anxieux sont deux fois plus présents chez les jeunes adultes autistes que chez les jeunes adultes neurotypiques⁶⁷. Les problèmes de santé mentale ne sont donc pas rares chez les adultes autistes et ceux-ci peuvent mener au suicide.

Malheureusement, on en connaît très peu sur le suicide chez les personnes autistes, car peu d'experts se sont penchés sur la question. Toutefois, ils s'entendent sur le fait que la prévalence du suicide chez les personnes autistes est sûrement beaucoup plus haute que l'on pourrait le penser, à cause des nombreux facteurs de risques que les autistes confrontent quotidiennement⁶⁸.

4.4 Perspective d'emploi

Les perspectives d'emploi pour les personnes autistes sont plutôt faibles considérant qu'au Canada, seulement 10% à 25% des personnes autistes détiennent un emploi⁶⁹. Cette proportion serait en grande partie causée par le manque de compréhension par rapport à ce que représente le TSA de la part des employeurs⁷⁰. À cet effet, de nombreux organismes et

⁶⁵ Pascale, ABADIE. « Conduites suicidaires chez les adolescents et les jeunes adultes avec un trouble envahissant du développement », *Santé mentale au Québec*, 2012, <https://www.erudit.org/fr/revues/smq/2012-v37-n2-smq0513/1014950ar/> (Consulté le 17 mars 2021).

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Tristan, PÉLOQUIN. « Une agence de placement pour autistes prend racine au Québec », *La Presse*, 29 juillet 2019, <https://www.lapresse.ca/actualites/2019-07-29/une-agence-de-placement-pour-autistes-prend-racine-au-quebec> (Consulté le 13 mars 2021).

⁷⁰ Hélène, BARDEAU. « Une première foire à l'emploi pour les personnes autistes en C.-B. », *Radio-Canada*, 18 juillet 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163242/foire-emploi-richmond-autisme-tca> (Consulté le 26 avril 2021).

compagnies se sont mobilisés afin de venir en aide aux personnes autistes éprouvant de la difficulté à trouver un emploi.

4.5 Au sein de la province québécoise

Au Québec, le Réseau national d'expertise en trouble du spectre de l'autisme (RNETSA) créé en 2003 est une organisation qui regroupe de nombreux spécialistes mettant en commun leurs connaissances sur le TSA dans le but d'approfondir les connaissances dans ce domaine⁷¹. De plus, le RNETSA organise annuellement une journée de sensibilisation où plusieurs experts (docteurs, auteurs, psychoéducateurs et étudiants au doctorat) viennent discuter avec le public de leur champ de spécialisation en lien avec le spectre de l'autisme. Bien que cet organisme ne vise pas directement l'insertion des personnes autistes dans le marché du travail, il permet d'approfondir les connaissances de la communauté envers le TSA. Cet événement annuel peut autant profiter aux parents des personnes autistes qu'aux employeurs où dans chacun des cas, une meilleure compréhension de ce trouble ne sera que bénéfique dans son ensemble.

Par ailleurs, la question de l'emploi des personnes autistes ne passe pas inaperçue sur les ondes de la radio québécoise. Dans l'entrevue animée par Pénélope McQuade sur les ondes de Radio-Canada, l'animatrice québécoise Patricia Paquin partage son expérience en tant que mère d'un enfant autiste et aussi en tant que propriétaire du Café Cheval à Mont-Saint-Hilaire⁷². Ce café ouvert récemment (2019) favorise l'emploi de jeunes adultes (parfois encore à l'école) se situant sur le spectre de l'autisme. Ce n'est donc pas tous les employés du café qui ont ce trouble, mais cette initiative a pour but de faciliter l'insertion sociale des personnes autistes en valorisant leurs capacités au travail. Ils peuvent donc être engagés comme plongeur, cuisinier ou caissier. Il s'agit dans ce cas-ci d'un exemple concret de la mobilisation de la société pour venir en aide aux personnes autistes se cherchant un emploi. Cette expérience professionnelle leur permet donc d'obtenir un bagage dans le monde du travail, de développer leur confiance en soi tout en leur laissant la chance de continuer leurs études. De plus, cette initiative offre à ces individus une

⁷¹ RÉSEAU NATIONAL D'EXPERTISE EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME. *Centre de documentation*, 2019, <https://www.rnetsa.ca/fr> (Consulté le 13 mars).

⁷² P. MCQUADE, *op. cit.*

meilleure visibilité au sein de la communauté, favorisant leur insertion sociale par le fait même.

4.6 Au Canada et ailleurs dans le monde

L'entreprise québécoise Café Cheval constitue un exemple à plus petite échelle d'initiative pour aider les personnes autistes à mieux intégrer la société. Dans un certain sens, ce restaurant contribue à sa manière à modifier la société elle-même. Selon une vision plus large, plusieurs organismes viennent aussi faciliter l'intégration des personnes autistes dans le monde du travail. Par exemple, la foire de l'emploi Spectrum Works, créée en 2017, est un événement annuel ayant pour but « de briser les stigmates associés aux personnes autistes, qu'elles sont incapables d'être des membres actifs de la communauté.⁷³ » Tenue de façon virtuelle pour l'édition 2021, cette foire rassemble les employeurs prêts à engager des personnes autistes qui cherchent à utiliser leurs compétences dans le monde du travail⁷⁴. Ainsi, depuis sa création, plus de 1000 personnes autistes auraient participé à cet événement s'étant déroulé à Montréal et à Vancouver⁷⁵. Des compagnies tant locales que nationales se font voir dans la liste d'employeurs participant au projet tels que Bell, Rogers, RBC, Purolator et autres⁷⁶.

Ensuite, malgré le fait que de nombreuses initiatives comme Spectrum Works encouragent l'emploi de personnes autistes, certaines réticences persistent dans le monde du travail à l'idée d'engager ces individus. Tel que discuté dans l'entrevue au 98.5 avec le chanteur Martin Deschamps et Alain Bessette, directeur du développement chez Auticonsult Canada et animée par Catherine Brisson, les employeurs sont de plus en plus ouverts à l'idée d'engager des personnes autistes, mais lorsque vient le temps de réellement

⁷³SPECTRUM WORKS. « Pourquoi ? », *Spectrum works*, 2021, <https://spectrumworks.ca/> (Consulté le 26 avril 2021).

⁷⁴H. BARDEAU. op.cit.

⁷⁵SPECTRUM WORKS. op.cit.

⁷⁶*Ibid.*

les embaucher, un silence s'installe⁷⁷. Le projet en général est bien reçu, mais a encore de la difficulté à se mettre concrètement en œuvre.

À cet effet, Auticonsult Canada, créé en 2018 par l'entreprise internationale auticon GmbH travaille activement auprès des personnes autistes et des entreprises canadiennes afin de faire augmenter la proportion de travailleurs neurodivergentes dans le pays⁷⁸. Cette entreprise unique offre un encadrement spécialisé pour les individus voulant travailler comme consultant informatique. Ainsi, un coach sera attribué à chaque candidat pour les accompagner dans leurs démarches d'embauche ainsi que pour faire un suivi de leur expérience.

Auticonsult œuvre d'ailleurs dans plusieurs autres pays d'Europe (France, Allemagne, Suisse, et autres) ainsi qu'aux États-Unis, chapeautant plus de 250 employés internationalement⁷⁹. Pour ainsi dire, les personnes autistes sont en mesure d'occuper un emploi et de vivre en société (en considérant leur position sur le spectre de l'autisme). Pourtant, « [l]e revenu d'emploi annuel médian des personnes atteintes d'autisme était de 2900 \$⁸⁰ » en 2017. Ces individus au potentiel inexploité et gardés dans l'ombre par les réticences des employeurs peuvent au contraire représenter un atout pour les entreprises. Comme une auditrice le mentionna dans l'émission de radio 98.5 animée par Catherine Brisson, après un certain temps d'adaptation pour les employés autistes et leurs collègues, les relations de travail ne pouvaient être meilleures tout comme la qualité du travail produit par ces individus neurodivergentes⁸¹.

⁷⁷ Catherine, BRISSON. « On parle de pénurie de main-d'œuvre, mais seriez-vous prêt à engager une personne ayant un handicap? », 98.5, Cogeco Média, Montréal, le 30 juillet 2019 (2019), 23 min 37 sec. (<https://www.985fm.ca/audio/237764/on-parle-de-penurie-de-main-duvre-mais-seriez-vous-pret-a-engager-une-personne-ayant-un-handicap>).

⁷⁸ AUTICONSULT. « A propos d'auticonsult », *A propos*, 2021, <https://auticonsult.ca/societe/> (Consulté le 13 mars 2021).

⁷⁹ AUTICONSULT, *op. cit.*

⁸⁰ H. BARDEAU, *op.cit.*

⁸¹ C. BRISSON, *op. cit.*

Conclusion

En conclusion, les autistes sont de plus en plus présents dans la société québécoise et le Québec travaille fort pour que la société leur soit accessible. En effet, la prévalence de l'autisme a augmenté dans les dernières années grâce aux nouvelles connaissances que nous avons à son sujet. Les préjugés entourant les personnes autistes sont encore présents dans notre société, mais ils commencent lentement à disparaître grâce à la sensibilisation des différents organismes du Québec. De plus, le gouvernement a mis en place plusieurs lois pour protéger les personnes autistes. Pourtant, ce sont les organismes communautaires qui ont pris l'initiative d'aider les personnes autistes à se trouver un emploi ou encore à s'intégrer dans la société. Certains organismes ont aussi été créés pour aider les parents d'enfants autistes dans la prise en charge de leurs enfants.

En sachant que la prévalence de l'autisme au Québec est de 1,5% et ne cesse d'augmenter, une question doit être posée : qui doit prendre en charge les personnes autistes⁸²? Est-ce les psychiatres ou les psychologues ou encore les travailleurs sociaux? Le TSA n'est après tout pas une maladie mentale, car elle est présente dès la naissance et perdure jusqu'à la mort de l'autiste⁸³. Alors, le psychologue n'est pas la meilleure personne pour prendre en charge les personnes autistes. Le psychiatre n'est pas non plus une bonne option, car que se passera-t-il quand la personne autiste atteindra l'âge de 18 ans? Qui lui viendra en aide? Selon Laurent Mottron, psychiatre, il faut repenser la façon qu'on voit les autistes dans notre société. Il faut voir l'autisme comme une condition humaine importante qui doit mieux être prise en charge par le gouvernement⁸⁴. Il n'est pas logique que seulement 10 à 25% des personnes autistes aient un emploi⁸⁵. Ils sont une partie intégrante de la population et il faut plus que des psychiatres et des travailleurs sociaux pour les aider.

⁸² FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME, *op. cit.*

⁸³ Laurent, MOTTRON. « Considérations sur la place de la psychiatrie en autisme, à partir de l'histoire récente des rôles professionnels vis-à-vis de l'autisme au Québec », *Santé mentale au Québec*, 2015, <https://doi.org/10.7202/1033050ar> (Consulté le 17 mars 2021).

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Tristan, PÉLOQUIN, *op. cit.*

Médiagraphie

Article de périodiques

ABADIE, Pascale. « Conduites suicidaires chez les adolescents et les jeunes adultes avec un trouble envahissant du développement », *Santé mentale au Québec*, 2012, <https://www.erudit.org/fr/revues/smq/2012-v37-n2-smq0513/1014950ar/>(Consulté le 17 mars 2021).

ARSENAULT, Marie, Georgette GOUPIL et Nathalie POIRIER. « Perceptions de la transition vers la vie adulte d'adolescents et de jeunes adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme », *Revue de psychoéducation*, 2016, <https://doi.org/10.7202/1039156ar> (Consulté le 16 mars 2021).

DIALLO, F. et autres. « Estimation de la prévalence et du taux d'incidence du trouble du spectre de l'autisme Comparaison interprovinciale », *Santé mentale au Québec*, 2018, interprovinciale. *Santé mentale au Québec*, <https://doi.org/10.7202/1058610ar> (Consulté le 22 avril 2021).

LEBLANC, Line, Marie ROBERT et Thierry BOYER. « L'expérience de la stigmatisation du point de vue des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de l'autisme : comprendre la présence ou non de l'auto-stigmatisation », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 2016, <https://doi.org/10.7202/1039016ar/>(Consulté le 16 mars 2021).

MOTTRON, Laurent. « Considérations sur la place de la psychiatrie en autisme, à partir de l'histoire récente des rôles professionnels vis-à-vis de l'autisme au Québec », *Santé mentale au Québec*, 2015, <https://doi.org/10.7202/1033050ar> (Consulté le 17 mars 2021).

PLOURDE, Anne. « Santé et capitalisme : ce que nous apprend le cas des CLSC », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, Automne 2014, no 12, p. 128-139.

SÉNÉCHAL, Carole et Catherine des RIVIÈRES-PIGEON. « Impact de l'autisme sur la vie des parents », *Santé mentale au Québec*, 2009, <https://doi.org/10.7202/029772ar> (Consulté le 17 mars 2021).

Émission de radio

BRISSON, Catherine. « On parle de pénurie de main-d'œuvre, mais seriez-vous prêt à engager une personne ayant un handicap? », 98.5, Cogeco Média, Montréal, le 30 juillet 2019 (2019), 23 min 37 sec.

MCQUADE, Pénélope. « Ces entreprises qui n'ont pas peur d'employer des personnes autistes », *Pénélope*, Société Radio-Canada, Montréal, Radio, première chaîne, le 11 septembre 2019 (2019), 23 min.

Sites Web

À PAS DE GÉANT. « À propos », *Notre école*, 2020, <https://giantstepsmontreal.com/fr/notre-ecole/a-propos/> (Consulté le 17 mars 2021).

AUTICONSULT. « A propos d'auticonsult », *A propos*, 2021, <https://auticonsult.ca/societe/> (Consulté le 13 mars 2021).

BARDEAU, Hélène. « Une première foire à l'emploi pour les personnes autistes en C.-B. », *Radio-Canada*, 18 juillet 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163242/foire-emploi-richmond-autisme-tca> (Consulté le 26 avril 2021).

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES MILLE-ÎLES. « À propos de nous », École des Érables, 2021, <https://erables.cssmi.qc.ca/parents/> (Consulté le 27 avril 2021).

CLINIQUE MULTISENS. *Le trouble du spectre de l'autisme chez les filles*, 27 août 2019, <https://cliniquemultisens.com/le-trouble-du-spectre-de-lautisme-chez-les-filles/> (Consulté le 22 avril 2021).

COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES SEIGNEURIES. « Cadre d'organisation de l'offre de service de l'école de l'Envol », école de l'Envol, https://envol.csdps.qc.ca/fileadmin/user_upload/Sites_ecoles/Envol/Divers/Cadre_organisateur.pdf (Consulté le 27 avril 2021).

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME. *L'autisme*, septembre 2020, <https://www.autisme.qc.ca/la-boite-a-outils/sante-et-interventions-specialisees.html> (Consulté le 22 avril 2021).

INSERM. *Autisme*, 2018, <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/autisme> (Consulté le 22 avril 2021).

ORGANIZATION FOR AUTISM RESEARCH. *1,000 PEOPLE SURVEYED, SURVEY SAYS...*, 30 septembre 2020, <https://researchautism.org/1000-people-surveyed-survey-says/> (Consulté le 22 avril 2021).

PÉLOQUIN, Tristan. « Une agence de placement pour autistes prend racine au Québec », *La Presse*, 29 juillet 2019, <https://www.lapresse.ca/actualites/2019-07-29/une-agence-de-placement-pour-autistes-prend-racine-au-quebec> (Consulté le 13 mars 2021).

RÉSEAU NATIONAL D'EXPERTISE EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME. *Centre de documentation*, 2019, <https://www.rnetsa.ca/fr> (Consulté le 13 mars 2021).

SPECTRUM WORKS. « Pourquoi ? », *Spectrum works*, 2021, <https://spectrumworks.ca/> (Consulté le 26 avril 2021).

Publication officielle

QUÉBEC, FAMILLE QUÉBEC. « Historique de la politique familiale au Québec », *Politique familiale*, Gouvernement du Québec, 25 avril 2019, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/politique-familiale/historique/annees-1980/Pages/index.aspx> (Consulté le 7 avril 2021).

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Défis de la reconfiguration des services de santé mentale – Pour une réponse efficace et efficiente aux besoins des personnes atteintes de troubles mentaux graves*, Annexe 1, Gouvernement du Québec, 1999, 264 p.

QUÉBEC, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, « Loi assurant l'exercice des droits et des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale », Gouvernement du Québec, 2019, <https://www.ophq.gouv.qc.ca/loi-et-politiques/loi-assurant-l'exercice-des-droits-des-personnes-handicapees.html> (Consulté le 7 avril).

QUÉBEC, RETRAITE QUÉBEC, « Le supplément pour enfant handicapé », *La mesure de l'Allocation familiale*, Gouvernement du Québec, 2021, https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/supplement/Pages/supplement.aspx (Consulté le 7 avril 2021).

Notes de cours conçues et distribuées par un enseignant

FILION LECLERC, Sébastien. « Crise pétrolière », cours *Histoire du temps présent : le XXe siècle*, Collège Lionel-Groulx, session Hiver 2021.